

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/06/2020

Dossier complet le :

15/06/2020

N° d'enregistrement :

F01120P0087

1. Intitulé du projet

Projet immobilier à destination de logements situé au 3, rue Saint Charles à Versailles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EMERIGE RESIDENTIEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BACQUE Jean-Christophe, président

RCS / SIRET

4 5 2 0 6 1 5 2 6 0 0 0 4 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Projet donnant lieu à permis de construire Surface de plancher créée : 7 410m ² Surface de plancher concernée par un changement de destination : 3 800 m ² Surface du terrain : 16 290 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition de 6 bâtiments, la réhabilitation de 9 bâtiments existants et la construction de 9 bâtiments en R +2+C.

Environ 6 830 m² de surface de plancher seront créés par les 9 bâtiments construits, à destination de 97 logements.

Environ 3 800 m² feront l'objet d'un changement de destination dans le cadre de la réhabilitation des 9 bâtiments, à destination de 42 logements et d'une conciergerie.

Le total du projet est d'environ 11 211 m² pour 139 logements.

Le projet prévoit également la création d'un niveau de sous-sol commun destiné à accueillir environ 139 places de stationnement automobile.

Le projet s'accompagnera de la conservation de plantations existantes, de la plantation de nombreux arbres et de la création de jardins et d'un domaine planté.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer une nouvelle offre de logements du T1 au T6 en intégrant du logement social pour répondre aux besoins des habitants et aux besoins en logements en Ile De France. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de densification applicables à la ville de Versailles.

Le projet permet de créer de nouveaux bâtiments présentant une architecture qualitative mais surtout avec des performances énergétiques élevées (RT 2012, E2C1 et NF HQE), et d'améliorer également les performances énergétiques des bâtiments réhabilités.

Le projet a été conçu de façon à s'insérer dans le site en respectant l'esprit existant de celui ci :

- une densité maîtrisée (faible hauteur et faible emprise au sol) et un projet développé avec plusieurs bâtiments implantés de manière singulière afin de respecter l'implantation des bâtiments existants réhabilités et de conserver le caractère aéré du site,
- des bâtiments construits en R+2+C, afin de s'insérer parfaitement dans les hauteurs du tissu environnant,
- une étude des arbres (annexe 17) a été menée sur le site pour établir un état sanitaire et de sécurité des arbres hors emprise du projet. De nouveaux arbres vont être plantés dans l'objectif de renforcer et d'assurer la pérennité de l'esprit arboré et boisé du site.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs urbains de la ville de Versailles (Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU), en participant à la valorisation du patrimoine ancien, à l'amélioration de la qualité du bâti, et par la création de logements libres et de logements sociaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet prévoit :

- la démolition de 6 bâtiments existants et d'annexes. Les bâtiments à démolir sont présentés en annexe 18,
- l'abattage d'arbres et la protection pendant la phase chantier de ceux conservés,
- la réhabilitation de 9 bâtiments existants,
- l'excavation des terres nécessaires à la réalisation du sous-sol commun,
- la constructions des 9 bâtiments,
- l'aménagement des espaces extérieurs : réalisation de cheminements piétons, de placettes,
- l'aménagement des espaces verts, des jardins et la plantation d'arbres (principalement des arbres baliveaux et quelques arbres tiges et cépées).

La réalisation du projet nécessitera l'excavation d'environ 12 000m³ de terres pour la réalisation du sous-sol qui seront à évacuer en filières adaptées (ISDI A, ISDI TS, plateforme de regroupement). Voir annexes 11 (synthèse du diagnostic de l'état des milieux) et 20 (diagnostic complet)

Le projet sera réalisé en une seule phase et la durée du chantier est estimée à environ 28 mois, y compris les démolitions.

Une charte chantier vert sera rédigée et prévoira des mesures nécessaires pour limiter les nuisances liées à la réalisation du projet. Cette charte sera contractuelle et soumise à l'ensemble des intervenants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation le site sera occupé par les 9 bâtiments réhabilités pour une surface de plancher totale de 3 800 m² soit 42 logements et une conciergerie et par les 9 nouveaux bâtiments en R+2+C pour une surface de plancher totale de 7 410m² soit 97 logements.

Au sein de l'ensemble immobilier 43 logements seront des logements sociaux.

Un niveau de sous sol commun accueillera 139 places de stationnement automobile dont l'entrée se fera sur la rue Saint Charles et la sortie sur la rue Pasteur.

Afin de stocker et de trier les déchets ménagers selon les 3 flux (ordures ménagères, recyclables et le verre), 4 locaux sont répartis sur le site du projet.

Le site du projet offrira de nombreux espaces verts, jardins, sentes piétonnes, des noues et espaces d'eau, des espaces de détente ainsi que de nombreux arbres (des existants conservés et des nouveaux), afin d'assurer une qualité paysagère du site et une qualité du cadre de vie pour les habitants.

Le projet vise les certifications NF habitat HQE pour les bâtiments sociaux neufs et E2C1 pour l'ensemble de l'opération. Ces démarches inscrivent le projet dans une démarche durable, respectant l'environnement notamment par la maîtrise des consommations en améliorant les performances énergétiques et par l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire valant permis de démolir.

Le projet est soumis à Dossier Loi sur l'Eau (réalisé par un bureau d'études spécialisé)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain :	16 290 m ²
Surface de plancher totale (dont issue du changement de destination) :	11 210m ² (3 800m ²)
Nombre de logements créés (dont issus du changement de destination) :	139 (42)
Nombre de logement social :	43
Places de stationnement automobile (dont ouvertes au public) :	139 (0)
Hauteur maximale :	R+2+C
Nombre de niveau de sous-sol :	1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3, rue Saint Charles
78 000 VERSAILLES

Parcelles cadastrales :

- AY 189
- AY 258

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 0 8 ' 5 6 " E Lat. 4 8 ° 4 8 ' 0 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la ZNIEFF la plus proche est localisée à environ 990 mètres du site. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I : " forêt de Meudon et bois de Clamart " et d'une ZNIEFF de type II : " forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes et parc de Saint Cloud ". Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site est à une altitude de 124 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, les zones couvertes par un APB sont situées à environ 22km et 22,5km du site : la Fosse aux Carpes à Draveil et les étangs de Baleine et Brûle-Droux à Forges Les Bains.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le plus proche est le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à environ 5km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la ville de Versailles est couverte par le PPBE dans les Yvelines approuvé par arrêté préfectoral du 16/04/2019. Les cartes stratégiques de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres ont été approuvées par arrêté Préfectoral du 28/12/2018. Le site du projet se trouve en dehors des zones où les indicateurs Lden et Ln dépassent les valeurs limites de niveaux sonores relatifs aux infrastructures de transports. Annexe 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site du projet est situé dans des périmètres de protection associés à des Monuments Historiques, et dans la zone tampon du Palais et Parc de Versailles inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. En amont du dépôt du permis de construire, des échanges ont lieu avec Le Maire de Versailles pour une présentation du projet. Par ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour avis dans le cadre du permis de construire. Annexe 9
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site du projet n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Annexe 10

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la commune de Versailles n'est pas couverte par un PPR inondation, ni par un PPR mouvement de terrain, retrait et gonflement des argiles, ni par une autre procédure ayant valeur de PPR naturels, ni par un PPR technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas répertorié dans la base de données BASOL ou BASIAS. Oui, des investigations terrains menées par Soler Environnement (23 sondages) ont mis en évidence la présence de polluants. Au droit du futur sous-sol, les résultats d'analyses ont mis en évidence la présence de métaux et de teneurs notables en hydrocarbures dans les remblais de surface. La création des sous-sol impliquera une évacuation totale des déblais. Les terres seront envoyées en filières adaptées pour traitement. L'étude complète est jointe en annexe 20 et une synthèse en annexe 11.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site du projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien Néocomien, dont la nappe est profonde.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site du projet n'est pas dans un périmètre de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Versailles ne dispose pas de captage d'eau destinée à la consommation humaine et les communes les plus proches avec un captage sont notamment Fontaine Le Fleury ou Bois d'Arcy.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la partie sud du terrain est localisée dans le site inscrit, « quartiers anciens à Versailles » (annexe 12). Le projet réhabilite les bâtiments avec un caractère architectural et historique. Les bâtiments plus récents sans intérêt architectural (préfabriqués) seront démolis (annexe 18). Un audit patrimonial du site a été réalisé (annexe 19). Des échanges sur le projet ont eu lieu avec Le Maire de Versailles. L'ABF sera consulté pour avis dans la procédure du permis.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site Natura 2000 le plus proche est le « massif de Rambouillet et zones humides proches » à environ 7,9km du site de projet. Au regard de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur cette zone. Annexe 6
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le Domaine de Montreuil (ancienne résidence de Madame Elisabeth) situé de l'autre côté de la rue Pasteur est un site classé. Une charte chantier vert permettra de limiter les impacts sur ce site. Le projet prévoit des bâtiments en R+2+C, de conserver des arbres et d'en planter, permettant de s'insérer parfaitement dans les hauteurs du tissu environnant et de conserver le caractère aéré et arboré du site. Annexe 12

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des ouvrages piézométriques ont été installés sur le site du projet : - 2 sondages à 9 mètres de profondeur par SEMOFI, - 3 sondages à 6 mètres de profondeur par SOLER HYDRO (dans le cadre de l'étude hydrogéologique). Trois piézomètres ont été installés au droit du futur sous sol. Sur ces 3 piézomètres, le niveau d'eau observé est situé entre -1,4 m/TN et -2,4 m/TN. Le niveau bas du projet étant estimé à -3m/TN, un rabattement de nappe sera nécessaire. Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sous-sol sera cuvelé jusqu'à la cote de hauteur des Plus Hautes Eaux Connues.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'excédent en matériaux est lié est à la démolition de 6 bâtiments existants, de certaines annexes, à la réhabilitation des bâtiments existants et à l'excavation des terres nécessaire à la réalisation du niveau de sous-sol. Le volume de terres présentant des anomalies est estimé à environ 12 000 m ³ et devra faire l'objet d'évacuation en filières spécifiques (ISDI A, ISDI TS, plateforme de regroupement). Voir annexes 11, 20 et 21.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude des arbres a été menée sur le site pour repérer les sujets, hors emprise du projet, à conserver selon leur état sanitaire et de sécurité, et ceux impactés par les travaux. Annexe 17. Dans le cadre du projet, certains arbres existants seront conservés et de nouveaux arbres seront plantés (principalement des arbres baliveaux et quelques arbres tiges et cépées) dans l'objectif de renforcer et d'assurer la pérennité de l'esprit arboré et boisé du site. D'après le Schéma de Cohérence Ecologique d'Ile de France, le site du projet n'est pas concerné par les continuités écologiques et n'est pas de nature à leur porter atteinte. Annexe 13.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme le projet n'est pas concerné par les zones Natura 2000, ZNIEFF, PNR, arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, zone humide, PPRn, captage d'eau il n'aura pas d'incidences sur ces zones. Le projet n'aura pas d'impact sur la ZRE puisqu'il s'agit d'une nappe profonde et qu'il n'y prévoit pas de prélèvement d'eau. L'excavation, la gestion et le traitement des terres impactées par des polluants pourra avoir un impact positif sur la qualité des terres du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet s'insère dans un milieu urbain, en zone UEa du Plan Local d'Urbanisme, sur un terrain urbanisé et artificialisé. D'après le MOS de 2017, le site du projet est recensé en habitat individuel et en équipement (annexe 5).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques technologiques. L'ICPE la plus proche est à environ 500mètres du site. La canalisation de gaz la plus proche se situe à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Vauban soit à environ 300 m du projet. Le site n'est pas concerné par les servitudes applicables aux abords de cette canalisation. Annexe 14.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est situé dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et dans le zonage sismique très faible. Le site n'est pas concerné par l'exposition au retrait et gonflement des argiles ni par l'aléa inondation. Annexe 15. Le site est en dehors du périmètre administratif de recherche systématique des poches de dissolution du Gypse anté-ludien.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La destination du projet (habitation) n'engendrera aucun risque sanitaire. 2 rapports amiante avant travaux, l'un portant sur les bâtiments à démolir et l'autre sur ceux à réhabiliter (annexes 21-1, 21-2), ont mis en évidence la présence d'amiante. Un constat de risque d'exposition au plomb avant démolition a relevé des traces de plomb. Les produits amiantés et présentant du plomb seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur. L'état environnemental du sol présente des terres impactées qui seront évacuées. Un plan de gestion sera réalisé pour assurer la compatibilité sanitaire du site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déplacements seront ceux nécessaires aux travaux. Une charte chantier veillera à limiter les nuisances. En phase d'exploitation, le projet générera des déplacements piétons, 2 roues et automobiles, qui se répartiront sur les axes routiers proches et les piétons vers les transports en commun (bus n°1 et N, RER C Porchefontaine, Transilien L Montreuil) et équipements de la ville. L'étude de circulation menée a mis en évidence une faible augmentation du trafic sur des axes non saturés. Annexe 22.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux pourront être source de nuisances sonores caractéristiques d'un chantier avec démolition. Une charte chantier vert permettra de limiter les nuisances. En phase d'exploitation, au regard des destinations prévues, le projet n'est pas susceptible de générer du bruit. Ce dernier n'est pas intégré dans les secteurs considérés comme affectés par le bruit des grandes infrastructures bruyantes. Annexe 16.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des vibrations sont susceptibles d'être générées de manière temporaire. Une charte chantier veillera à limiter les nuisances. En phase d'exploitation, au regard des destinations prévues, le projet n'est pas susceptible de générer de vibration. Aucune vibration n'est générée dans l'environnement du site. Les réseaux de transports lourds (ferroviaires) sont situés à environ 400m du site du projet. Ils sont trop éloignés pour avoir un impact vibratoire ressenti sur le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un milieu urbain composé d'éclairage public et de logements. Le projet générera quelques émissions caractéristiques de logements et d'éclairages nécessaires à la desserte interne du projet. Il s'agira d'un effet de compensation puisque le site accueille déjà des éclairages nécessaires à la desserte interne du site, qui seront supprimés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant pour acheminement et traitement. Les eaux pluviales seront en partie infiltrées naturellement. Concernant les eaux collectées, l'infiltration sera gérée partiellement aux moyens de noues végétalisées dont l'excédent sera acheminé vers un bassin de rétention puis rejeté dans le réseau existant en respectant le débit de fuite imposé. Le projet sera conforme aux prescriptions du syndicat d'assainissement de la Ville de Versailles.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant pour acheminement et traitement. Les eaux pluviales seront en partie infiltrées naturellement. Concernant les eaux collectées, l'infiltration sera gérée partiellement aux moyens de noues végétalisées dont l'excédent sera acheminé vers un bassin de rétention puis rejeté dans le réseau existant en respectant le débit de fuite imposé. Le projet sera conforme aux prescriptions du syndicat d'assainissement de la Ville de Versailles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets seront liés à la démolition des bâtiments existants et à l'excavation des terres nécessaire à la création du sous-sol. D'après la gestion environnementale des terres environ 12 000m3 devront faire l'objet d'évacuation en filières adaptées (Annexes 11 et 20). Les déchets amiantés repérés et ceux présentant du plomb feront l'objet d'un traitement adapté selon la réglementation. En phase d'exploitation, 4 locaux pour le tri et le stockage des déchets sont répartis sur le site du projet. Ils seront ensuite évacués et traités selon le mode de gestion en place à Versailles.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet s'implante en partie dans un site inscrit, le projet veille à préserver le caractère architectural des bâtiments anciens présents sur le site, et à s'insérer de façon diffuse par l'intermédiaire de plusieurs bâtiments conformément à l'esprit d'implantation de l'existant conservé. Le projet prévoit également des bâtiments d'une volumétrie harmonieuse avec l'existant conservé et le tissu voisin. Cette implantation permet également de conserver de nombreux arbres existants sur le terrain, et la plantation de nouveaux arbres renforcera le caractère arboré du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet occupé par des équipements et des logements, sera après réalisation du projet occupé par des logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les éventuelles incidences du projet sur l'environnement ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

A titre indicatif, la commune de Versailles accueille notamment l'opération de Versailles Chantier qui a fait l'objet de deux avis de l'Autorité Environnementale, le premier le 7 février 2011 et le second sur la seconde tranche de l'opération le 26 janvier 2017. Au sein de cette opération, un projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale : le projet îlot ouest, avis du 22 janvier 2016 (étude d'impact imposée par la décision n°2015-081 du 22 juin 2015). Dans cette opération l'îlot est a fait l'objet d'une décision de la DRIEE n°2015-082 dispensant de la réalisation d'une étude d'impact. Cependant, cette opération est située à plus d'1km du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une charte chantier vert permettra de limiter certaines nuisances temporaires pendant la phase travaux (bruit, poussières, salissures, vibrations,...). Une pollution des sols a été mise en évidence lors des investigations menées par SOLER ENVIR. (annexes 11 et 20). Cette pollution sera évacuée dans le cadre de la création du niveau de sous sol et les terres impactées (12 000m³ environ) seront envoyées en filières adaptées pour y être traitées (ISDI A, ISDI TS, Plateforme de regroupement). Au droit des futurs espaces verts un recouvrement par des terres saines (mini 30 cm) ou par une couche minéralisée est prévu. 2 rapports amiante avant travaux ont mis en évidence des produits amiantés qui feront l'objet d'une évacuation et d'un traitement adapté pour supprimer tout risque sanitaire. Une étude des arbres a été menée sur le site pour repérer les sujets à conserver selon leur état sanitaire et de sécurité, et ceux impactés par les travaux. Annexe 17. Certains arbres existants seront conservés et afin de compenser largement la perte de ceux abattus, de nouveaux arbres seront plantés : 650 arbres baliveaux et 120 arbres tiges et cépées, dans l'objectif de renforcer et d'assurer la pérennité de l'esprit arboré et boisé du site. Le site est concerné par les périmètres de protection de plusieurs monuments historiques, la zone tampon du palais et Parc de Versailles et en partie par un site inscrit. Afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec cet environnement, des échanges ont lieu avec le Maire de Versailles. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté dans le cadre de la procédure du permis. Une étude historique a daté les bâtiments permettant d'identifier ceux à conserver du point de vue architectural, patrimonial et historique (annexe 19).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet participe aux objectifs de production de logements et de logements sociaux en Ile de France et de densification du SDRIF applicables à Versailles. Le projet par la réhabilitation de bâtiments, la construction de bâtiments et la plantation de nombreux arbres mettra en valeur ce site actuellement disparate et répondra mieux aux enjeux du site. Les études menées pour le projet (patrimoine, analyse des arbres, amiante, pollution des sols, géotechnique, circulation, hydrogéologie) ont mis en évidence les enjeux du site et ont permis leur prise en compte dans la conception du projet et son évolution. Au regard du contexte du projet, de sa programmation, ses caractéristiques, son implantation, sa volumétrie, des éléments du présent dossier, des études menées, et des évolutions apportées au projet en fonction des enjeux, nous pensons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 7 : ZNIEFF, Annexe 8 : PPBE des Yvelines, Annexe 9 : zones patrimoniales, Annexe 10 : zones humides, Annexe 11 : pollution des sols, Annexe 12 : sites inscrits et classés, Annexe 13 : SRCE d'Ile de France, Annexe 14 : risques technologiques, Annexe 15 : risques naturels, Annexe 16 : classement sonore des grandes infrastructures bruyantes, Annexe 17 : étude des arbres, Annexe 18 : présentation des bâtiments à démolir,	Annexe 19 : audit patrimonial, Annexe 20 : diagnostic de l'état des milieux, Annexe 21 : rapports amiante : 21-1 Démolition, 21-2 réhabilitation, Annexe 22 : étude de circulation.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

27/05/2020

Signature


EMERIGE RESIDENTIEL
121 avenue de Majakoff - 75116 Paris
S.A.S. au Capital de 37 000 Euros
452 061 525 R.C.S. Paris
Tél. : 01.47.03.88.63 - Fax : 01.47.03.83.73



121, avenue de Malakoff 75 016 PARIS

PROJET IMMOBILIER DE LOGEMENTS
3, rue Saint Charles - VERSAILLES

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
ANNEXES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES



SOMMAIRE DES ANNEXES 1 A 16

Annexe 1 : Informations nominatives	3
Annexe 2 : Plan de situation	4
Annexe 3 : Photos de la zone de projet	6
Annexe 4 : Plan du projet	13
Annexe 5 : Plan des abords du projet	17
Annexe 6 : Zones Natura 2000	18
Annexe 7 : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique	19
Annexe 8 : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Yvelines	20
Annexe 9 : Zones patrimoniales	21
Annexe 10 : Zones humides	23
Annexe 11 : Pollution des sols	23
Annexe 12 : Sites inscrits et classés	25
Annexe 13 : Schéma de Cohérence Ecologique d'Ile de France	27
Annexe 14 : Risques technologiques	28
Annexe 15 : Risques naturels	31
Annexe 16 : Classement sonore des grandes infrastructures bruyantes	32

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION




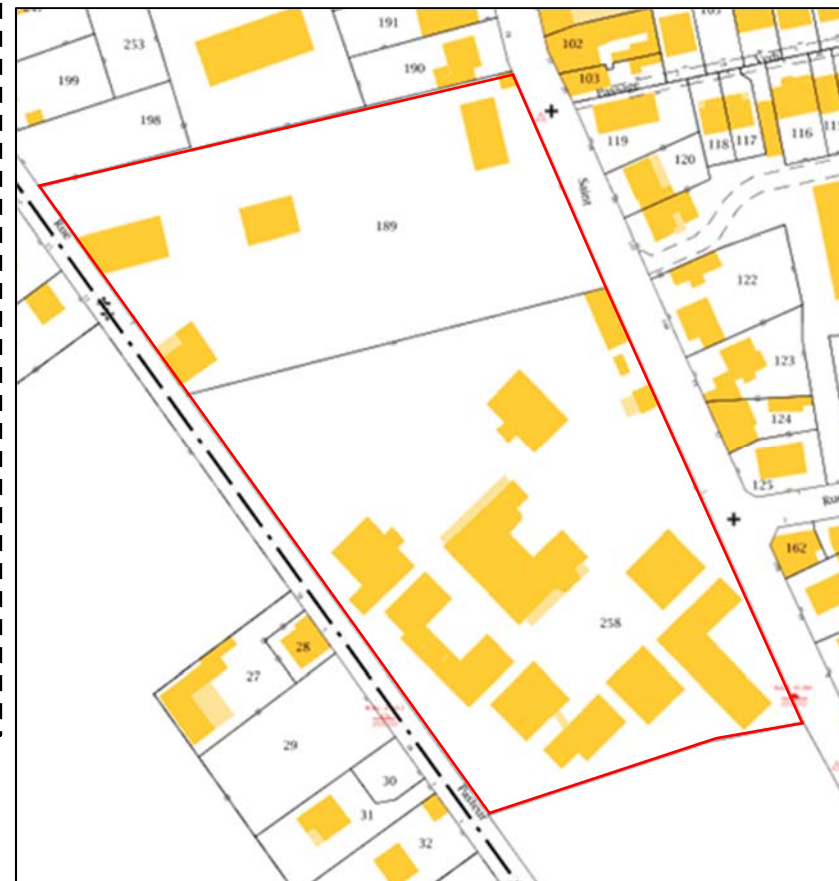
Source : Géoportail, photos aériennes, limites administratives

Zoom en page suivante



Source : Géoportail, photos aériennes

 Site du projet



Source : Cadastre.govv

Parcelles cadastrales : AY 189 et AY 258



Source des photos : Google Street View, avril 2019



Source des photos : Google Street View, avril 2019



Source des photos : Google Street View, avril 2019



11



Source des photos : Google Street View,
avril 2019

12





Source des photos : Google Street View, avril 2019

15



16



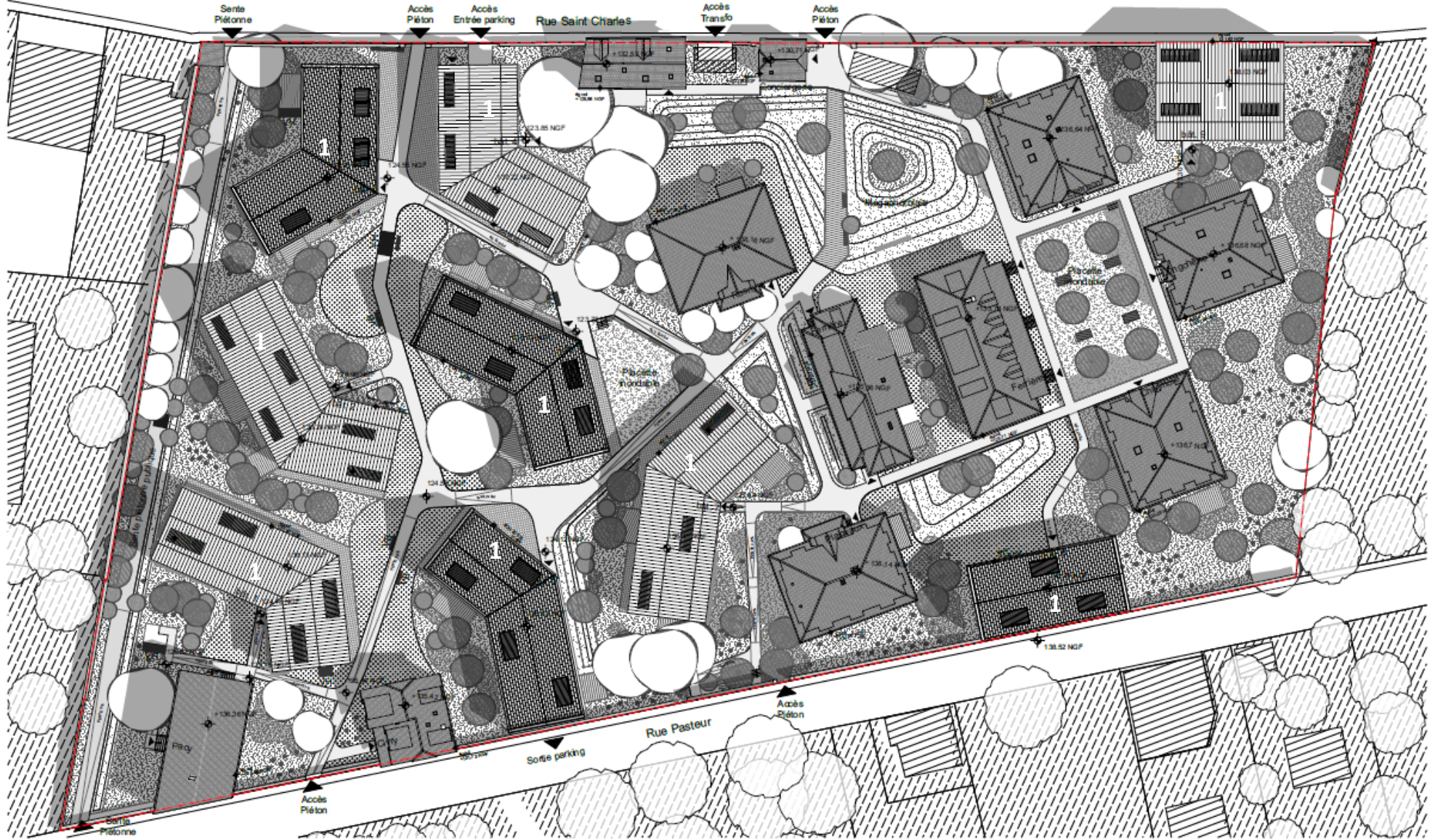
17



Source : EMERIGE, été 2019

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

Plan de masse (source : CHARTIER DALIX, FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE, mai 2020) les bâtiments portant les numéros 1 sont les bâtiments construits, les autres sont réhabilités



- Toiture en Tuile plate Bâtiments existants
- Toiture en Tuile plate Type galerie couverte
- Toiture zinc, préfabriqué à joint levé Type galerie couverte

Versailles - La Bruyère



Insertions du projet dans l'environnement

Insertion du projet dans l'environnement, rue Pasteur : vue vers le nord



Source : CHARTIER DALIX, FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE, mai 2020

Insertion du projet dans l'environnement rue Saint Charles : vue vers le sud



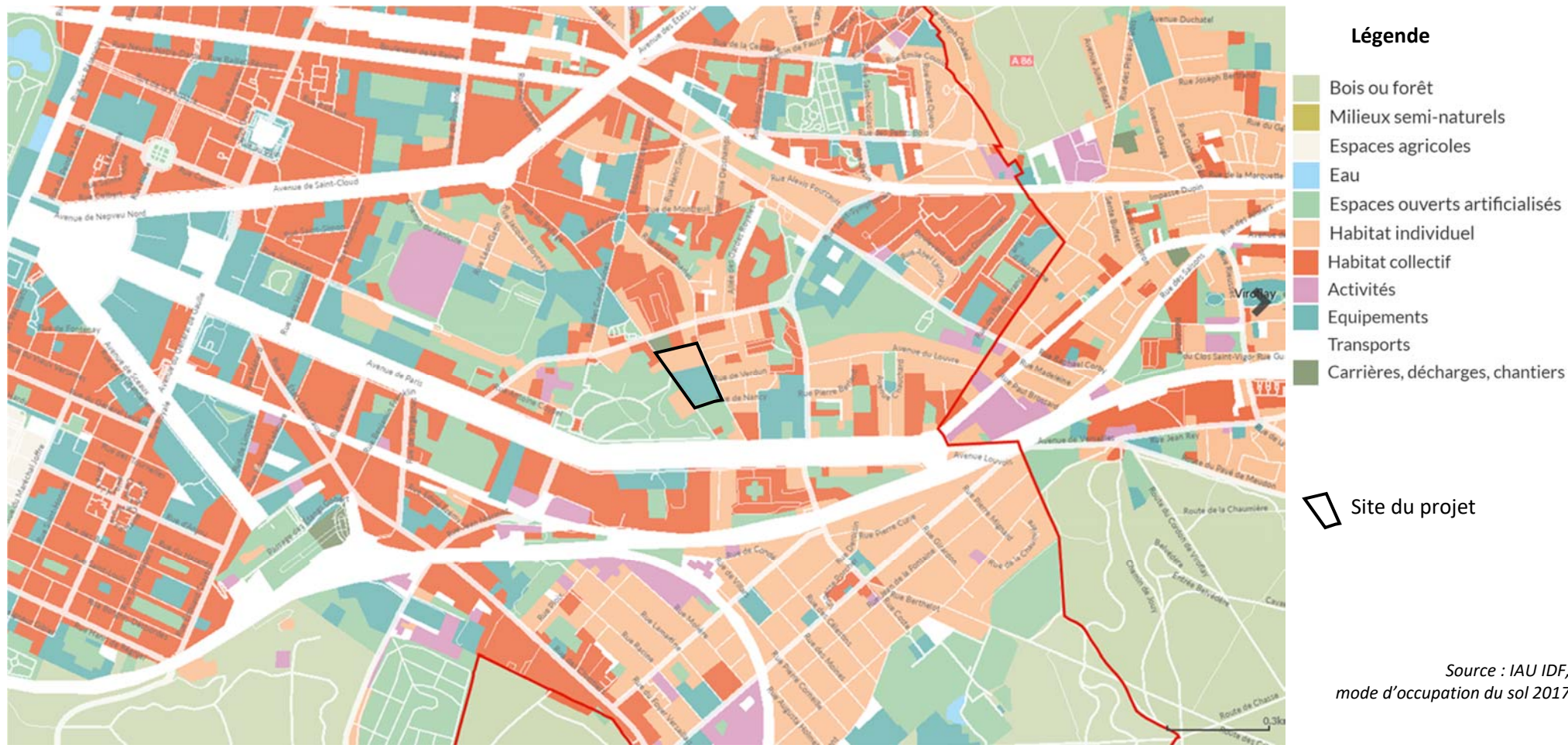
Source : CHARTIER DALIX, FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE, mai 2020

Insertion du projet dans l'environnement : vue au sein du projet vers les bâtiments construits



Source : CHARTIER DALIX, FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE, mai 2020

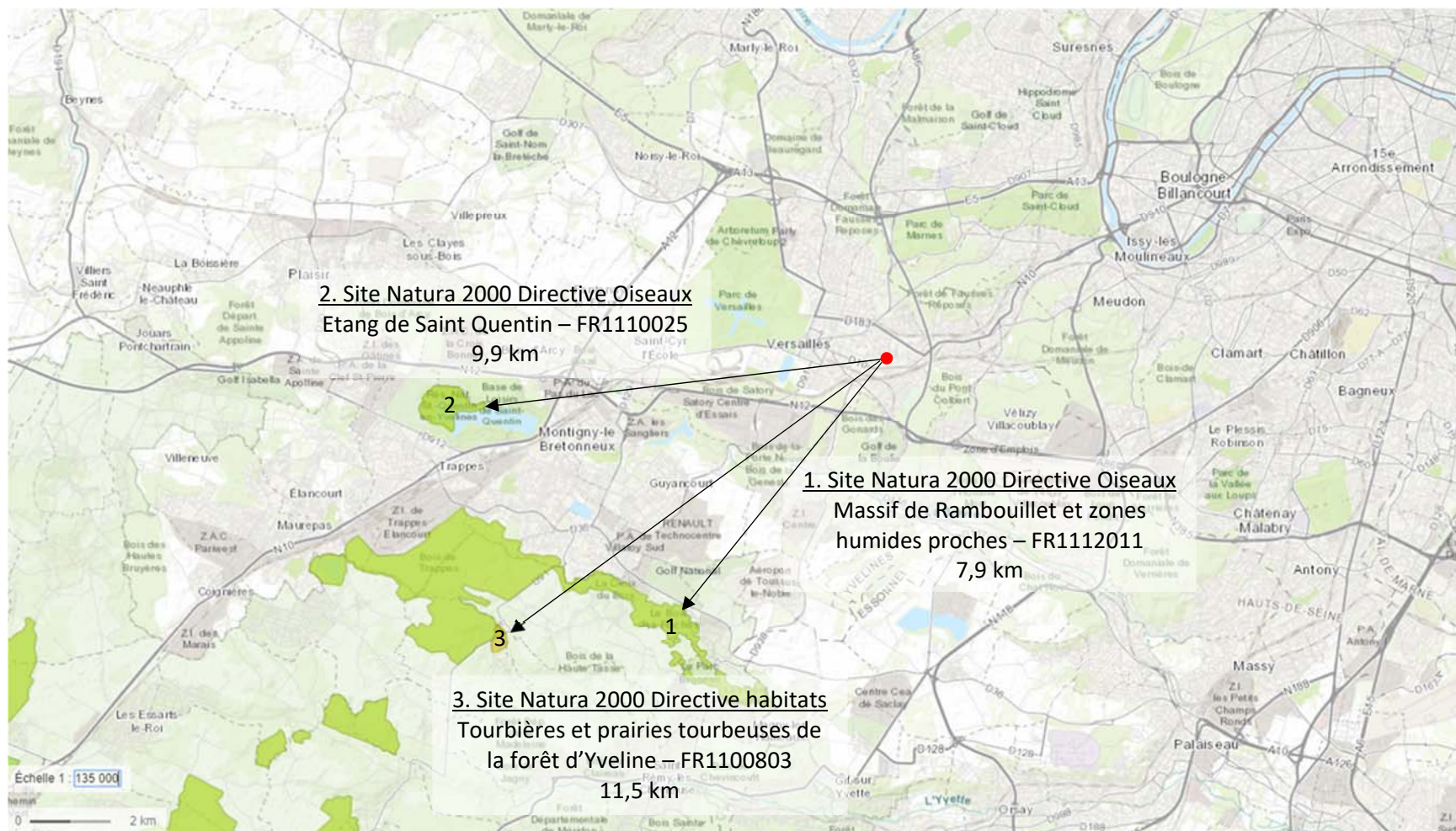
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



Le Mode d'Occupation du Sol (MOS) mis en place par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France dont la dernière version date de 2017 classe la partie nord du projet en « habitat individuel » et la partie sud en « équipements ».

L'environnement proche du site est mixte et occupé par de l'habitat individuel, de l'habitat collectif, des espaces ouverts artificialisés, des équipements, et des zones à destination des transports.

ANNEXE 6 : ZONES NATURA 2000



Légende



Sites NATURA 2000
(Directive Habitats)



Sites NATURA 2000
(Directive Oiseaux)

● Site du projet

Source : Géoportail, Esri, Espaces protégés

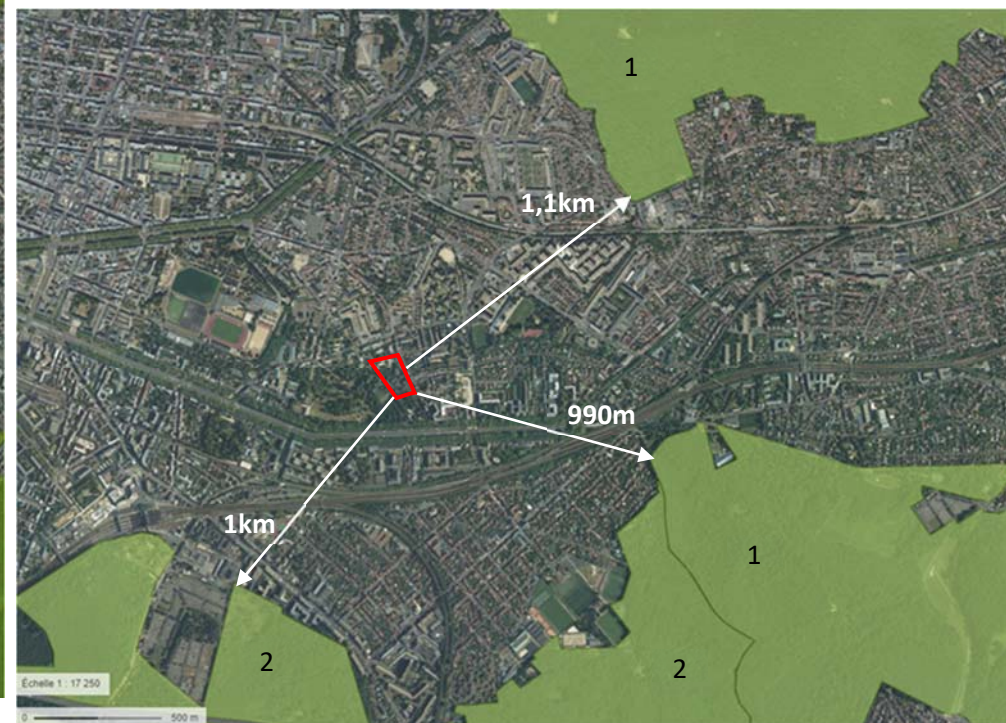
Le site Natura 2000 le plus proche est le « massif de Rambouillet et zones humides proches » à environ 7,9km du site de projet.


ANNEXE 7 : ZONES NATURELLES D'INTERETS ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF de type I



ZNIEFF de type II



 Site du projet

Source : Géoportail, photos aériennes, Espaces protégés

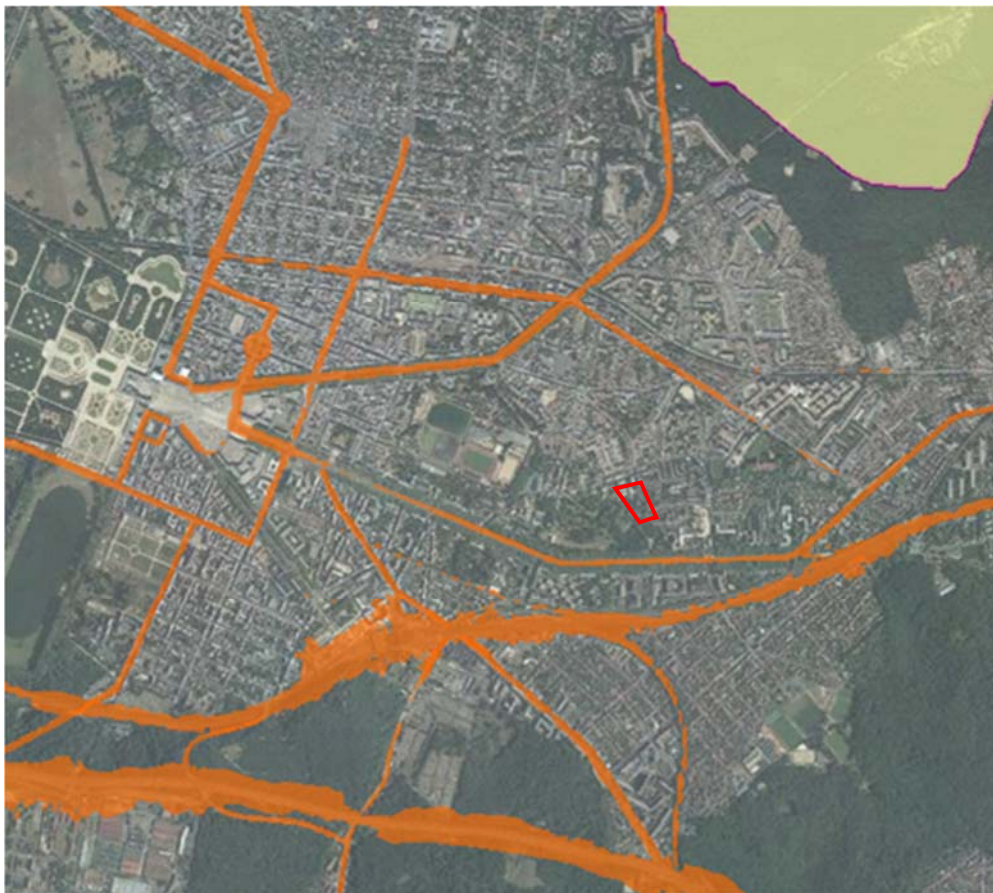
La ZNIEFF la plus proche est localisée à environ 990m du site de projet. Cette ZNIEFF correspond aux « forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes et parc de Saint Cloud » classée à la fois en ZNIEFF de type II (id : 1100300022) (numéros 1 sur la carte ci-dessus). Cet espace est également classé en ZNIEFF de type I : « forêt de Meudon et bois de Clamart » (id : 110001693).

La « forêt domaniale de Versailles » (id : 110020353) (numéros 2 sur la carte ci-dessus) ZNIEFF de type II, se situe à environ 1km du site de projet.

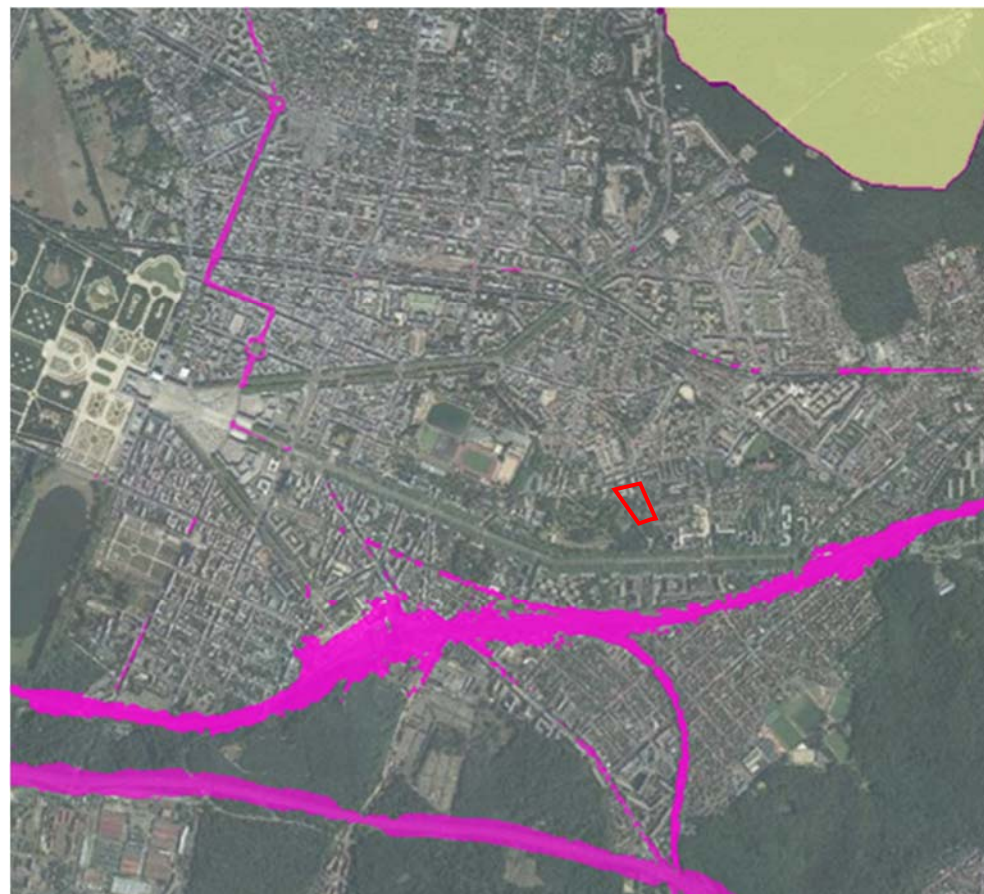
ANNEXE 8 : PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES

Extrait des cartes stratégiques de bruit


Carte de type C : Zones où les valeurs sont dépassées selon l'indicateur Lden
(période jour, soir, nuit)



Carte de type C : Zones où les valeurs sont dépassées selon l'indicateur Ln
(période nuit)

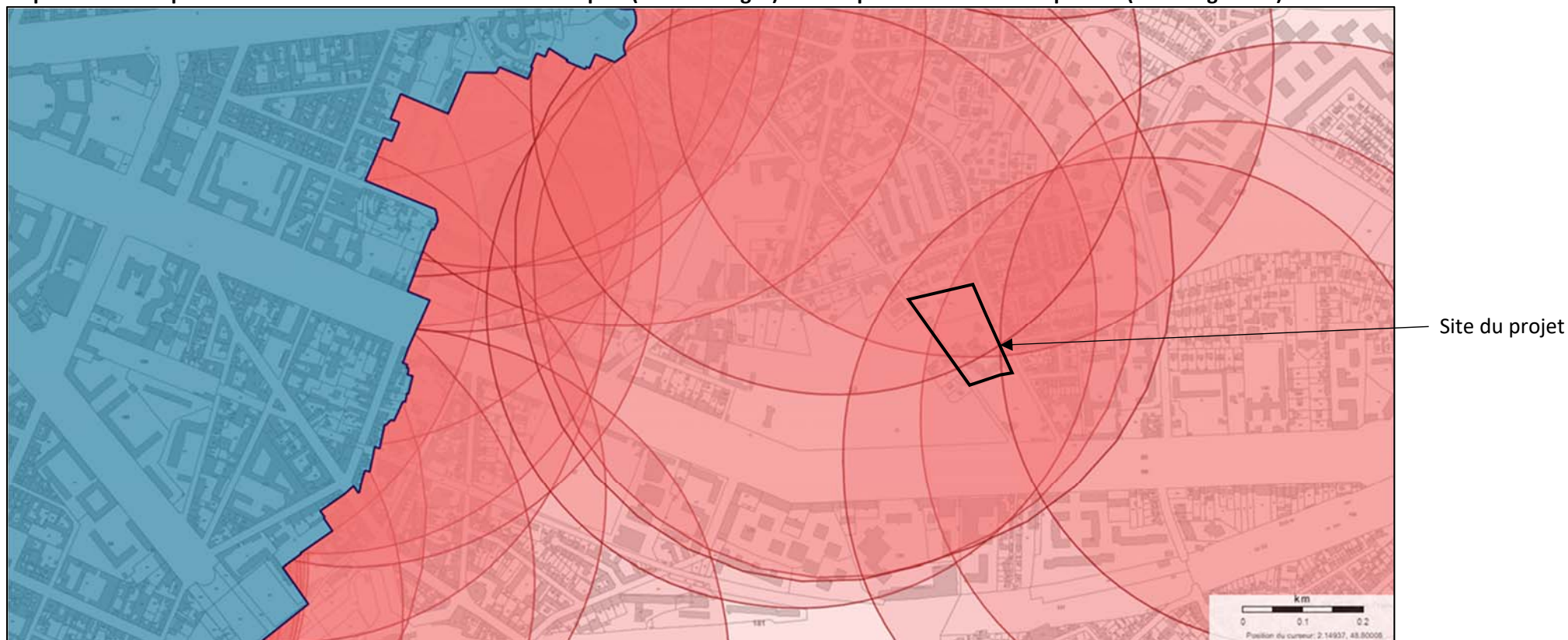


Source : Préfecture des Yvelines, PPBE, Cartes stratégiques de bruit 3^{ème} échéance

 Site du projet

ANNEXE 9 : ZONES PATRIMONIALES

Les périmètres de protection associés aux Monuments Historiques (cercles rouges) et sites patrimoniaux remarquables (en zonage bleu)

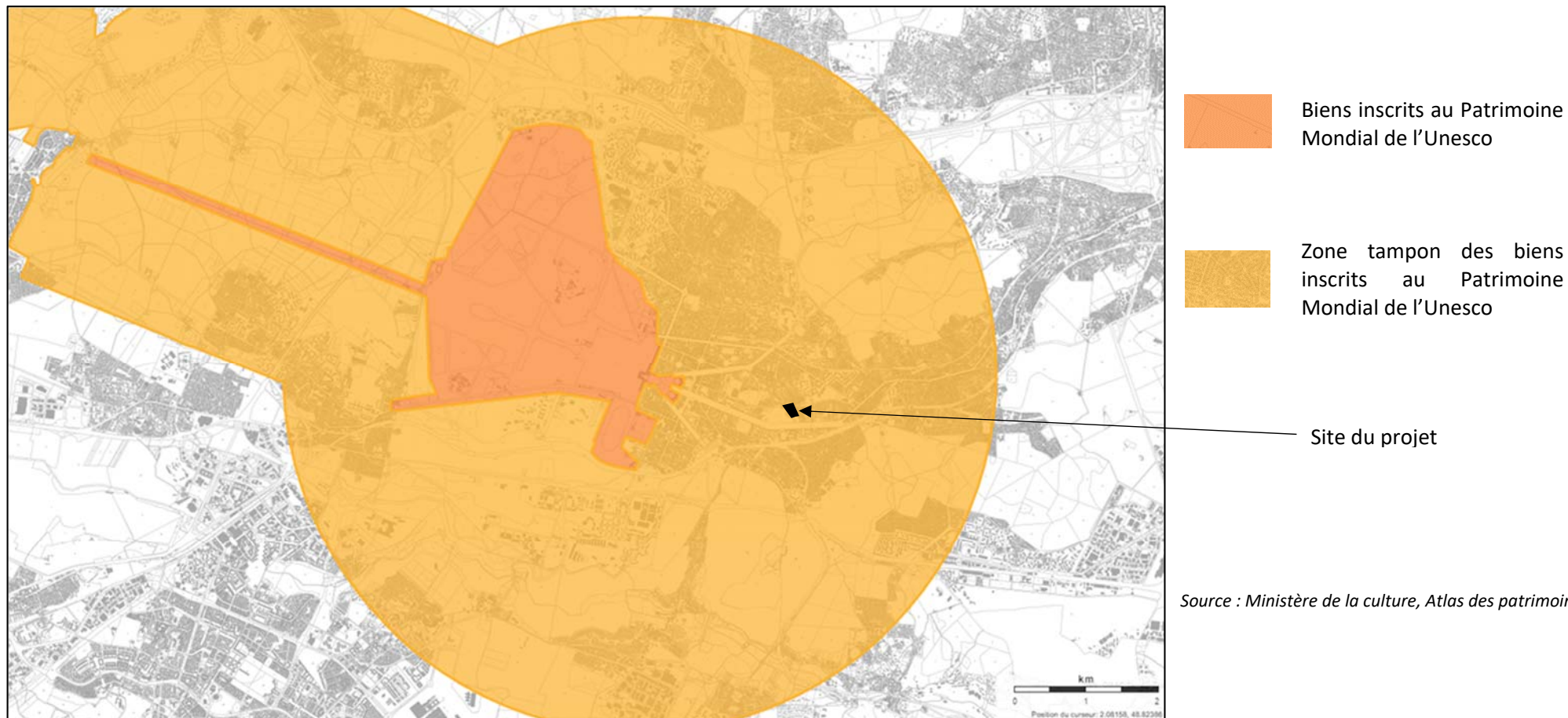


Source : Ministère de la culture, Atlas des patrimoines

Le site du projet est situé en partie ou totalement dans le périmètre de plusieurs monuments historiques : « l'ancienne laiterie de Madame », « la maison dite du Docteur Le Monnier, médecin du Roi », « l'ancien hôtel situé au 62 bis rue de Montreuil » à Versailles, le « domaine national : Domaine de Madame Elisabeth, Orangerie », « deux pavillons d'octroi, avenue de Paris », le « Pavillon de Musique de Madame », « Eglise Saint Symphorien », « Maison des Italiens ou Maison des Musiciens du Roi » et du « Domaine National de Versailles et de Trianon ».

Le site n'est pas intégré dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Versailles (en bleu sur la carte ci-dessus).

Le patrimoine mondial de l'Unesco et la zone tampon associée

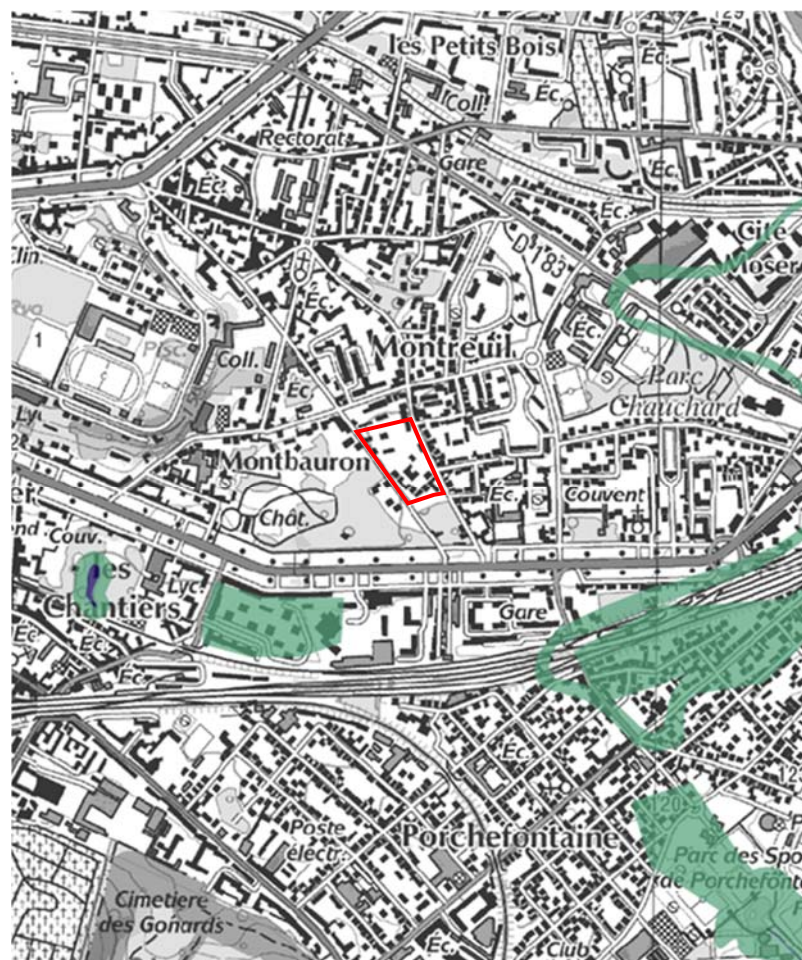


Le site du projet se situe dans la zone tampon associée au Palais et Parc de Versailles, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Le projet prévoit des bâtiments neufs principalement en R+2+C en diffus, permettant ainsi de s'insérer parfaitement dans les hauteurs des bâtiments du tissu environnant et de conserver le caractère aéré et arboré de ce secteur.

En amont du dépôt du permis de construire, des échanges ont eu lieu avec Le Maire de Versailles pour une présentation du projet. Par ailleurs, dans le cadre de la procédure du permis l'Architecte des bâtiments de France sera consulté pour avis.

ANNEXE 10 : ZONES HUMIDES



Source : Carmen, DRIEE IDF, Identifications des enveloppes d'alerte potentiellement humide

ANNEXE 11 : POLLUTION DES SOLS

Mission et résultats

Un diagnostic de l'état des milieux réalisé par Soler Environnement (étude documentaire, visite de site, investigations sur les sols, sur les eaux souterraines, sur les terres excavées ou à excaver et interprétation des résultats) a permis la réalisation de 23 sondages sur la parcelle du projet à des profondeurs allant de 1m à 4m. Le plan d'implantation des sondages figure en page suivante avec la profondeur de chaque sondage.

Les résultats de ce diagnostic mettent en évidence la présence de :

- métaux en teneurs significatives sur 22 échantillons (plomb, cuivre, zinc, mercure, ...) ;
- teneurs significatives en hydrocarbures C10-C40 (HCT) au sein des remblais de surface sur 2 échantillons (620 mg/kg et 1 100 mg/kg) ;
- teneurs faibles à notables en hydrocarbures C10-C40 (HCT) sur 11 échantillons à des concentrations comprises entre 32 mg/kg et 330 mg/kg ;
- teneurs significatives en HAP au sein des remblais de surface sur 4 échantillons (comprises entre 53,3 mg/kg et 348,3 mg/kg) ;
- teneurs faibles à notables en HAP sur 20 échantillons à des concentrations comprises entre 0,12 mg/kg et 45 mg/kg ;
- problématique diffuse sur éluat en fraction soluble associée aux sulfates lixiviables sur 24 échantillons et ponctuellement à l'antimoine mobilisable sur 2 échantillons et aux fluorures lixiviables sur 1 échantillon.

Les résultats d'analyses sur les eaux souterraines montrent l'absence de dépassement des valeurs seuils de référence pour l'ensemble des composés recherchés.

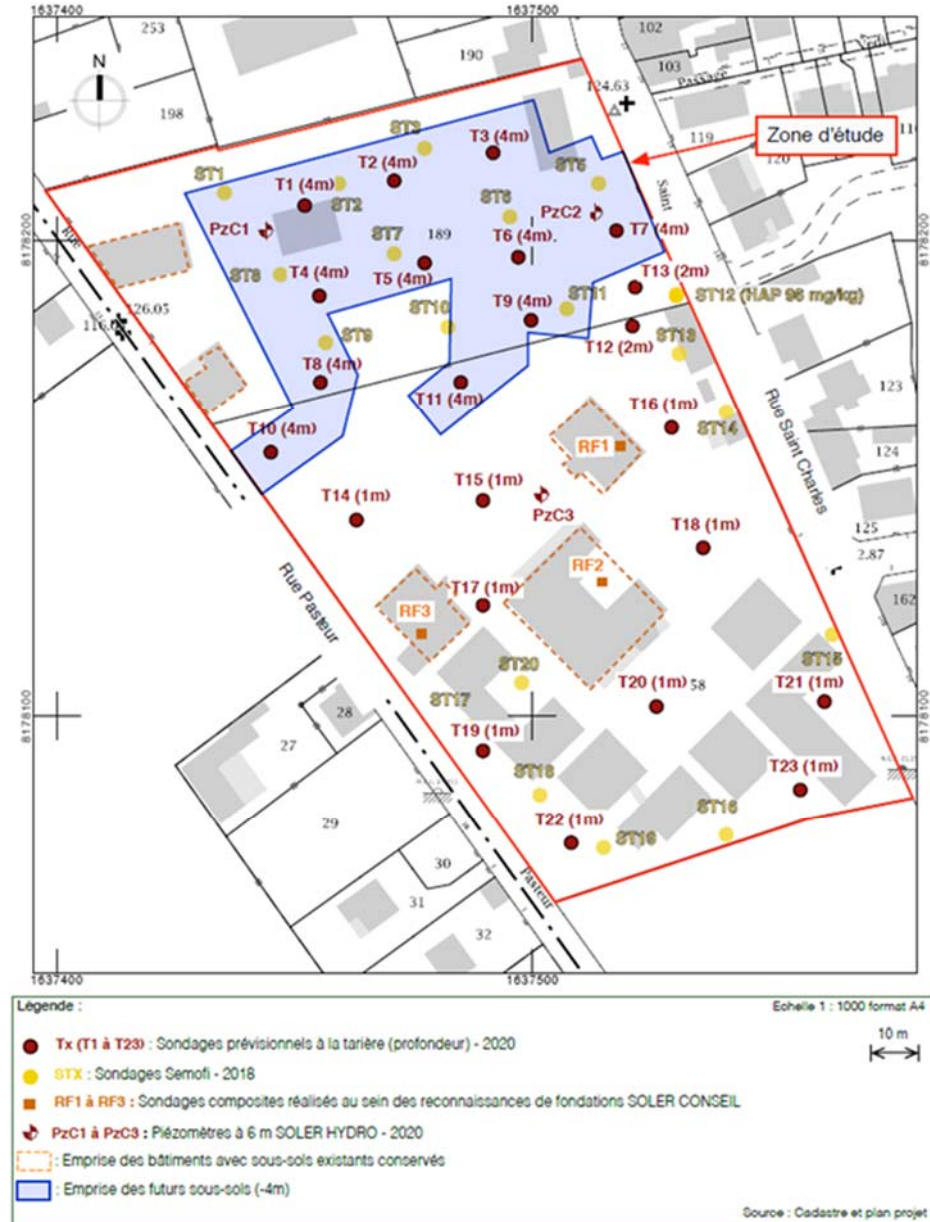
Gestion du risque sanitaire

Au droit du futur sous-sol, les résultats d'analyses ont mis en évidence la présence de métaux et de teneurs notables en hydrocarbures dans les remblais de surface.

La création des fondations et sous-sol impliquera une évacuation totale des remblais. Les risques au droit des bâtiments, concernant les anomalies en métaux et les teneurs notables en hydrocarbures situées dans les remblais, seront supprimés.

Au droit des futurs espaces verts, les résultats d'analyses ont mis en évidence la présence de métaux dans les remblais de surface et très ponctuellement (zone ST12 et T13) la présence de teneurs notables en hydrocarbures dans les remblais de surface.

Plan d'implantation des sondages



Source : Soler Environnement, mars 2020

L'objectif est d'éviter toute possibilité de contact direct prolongé avec ces terres : réalisation d'un simple recouvrement par des terres saines (minimum 30 cm) ou par une couche minéralisée (enrobé, dalles béton...). De plus, une purge la zone des sondages ST12 et T13 jusqu'à 1 m de profondeur est prévue.

Gestion des déblais

Les résultats d'analyses ont mis en évidence la présence de teneurs notables ponctuelles en hydrocarbures (HCT et HAP), la présence ponctuelle d'antimoine lixiviable et de fluorures lixiviables et une problématique diffuse en fraction soluble et sulfates associés à des teneurs supérieures aux seuils d'acceptation en filière ISDI. Il est estimé qu'environ 12 000 m³ de terres devront être évacuées en filières ISDI TS, ISDI A et Plateforme de traitement.

Deux hypothèses ont été considérées :

- Hypothèse basse : estimation des quantités sur la base de la comparaison entre les résultats d'analyses et les critères d'acceptation en ISDI. La filière Plateforme de regroupement (PF) a été privilégiée en raison de la présence de débris et afin d'optimiser l'envoi en filière de type ISDND ;
- Hypothèse haute : estimation des quantités sur la base de la comparaison entre les résultats d'analyses et les critères d'acceptation en ISDI en tenant compte des critères organoleptiques (odeurs, couleurs, présence de débris) des horizons analysés pouvant engendrer un refus en filières prises en compte dans l'hypothèse basse.

Le volume de terres présentant des anomalies est d'environ 12 000 m³. Ce volume devra faire l'objet d'évacuation en filières spécifiques selon la répartition suivante :

Hypothèse basse :

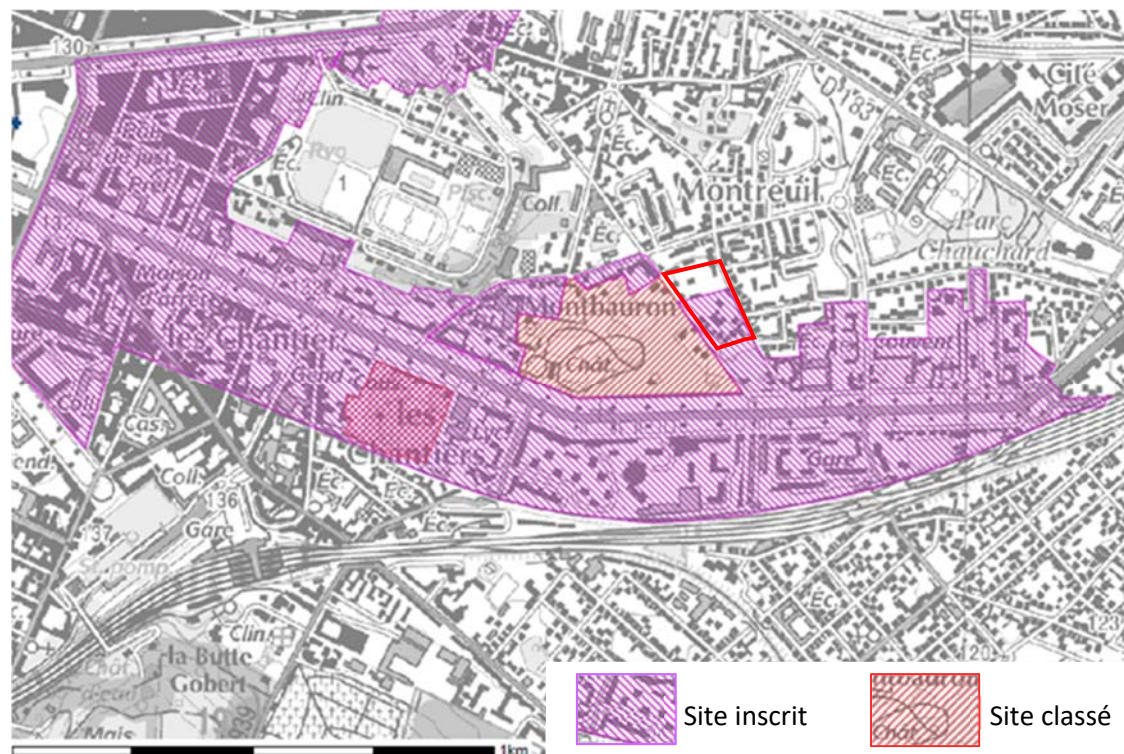
- ISDI TS : 8 868 m³
- ISDI A : 71 m³
- PF : 3 064 m³

Hypothèse haute :

- ISDI TS : 7 022 m³
- PF : 4 981 m³

L'étude complète du diagnostic des milieux est présentée en annexe 20. Un plan de gestion sera réalisé.

ANNEXE 12 : SITES INSCRITS ET CLASSES

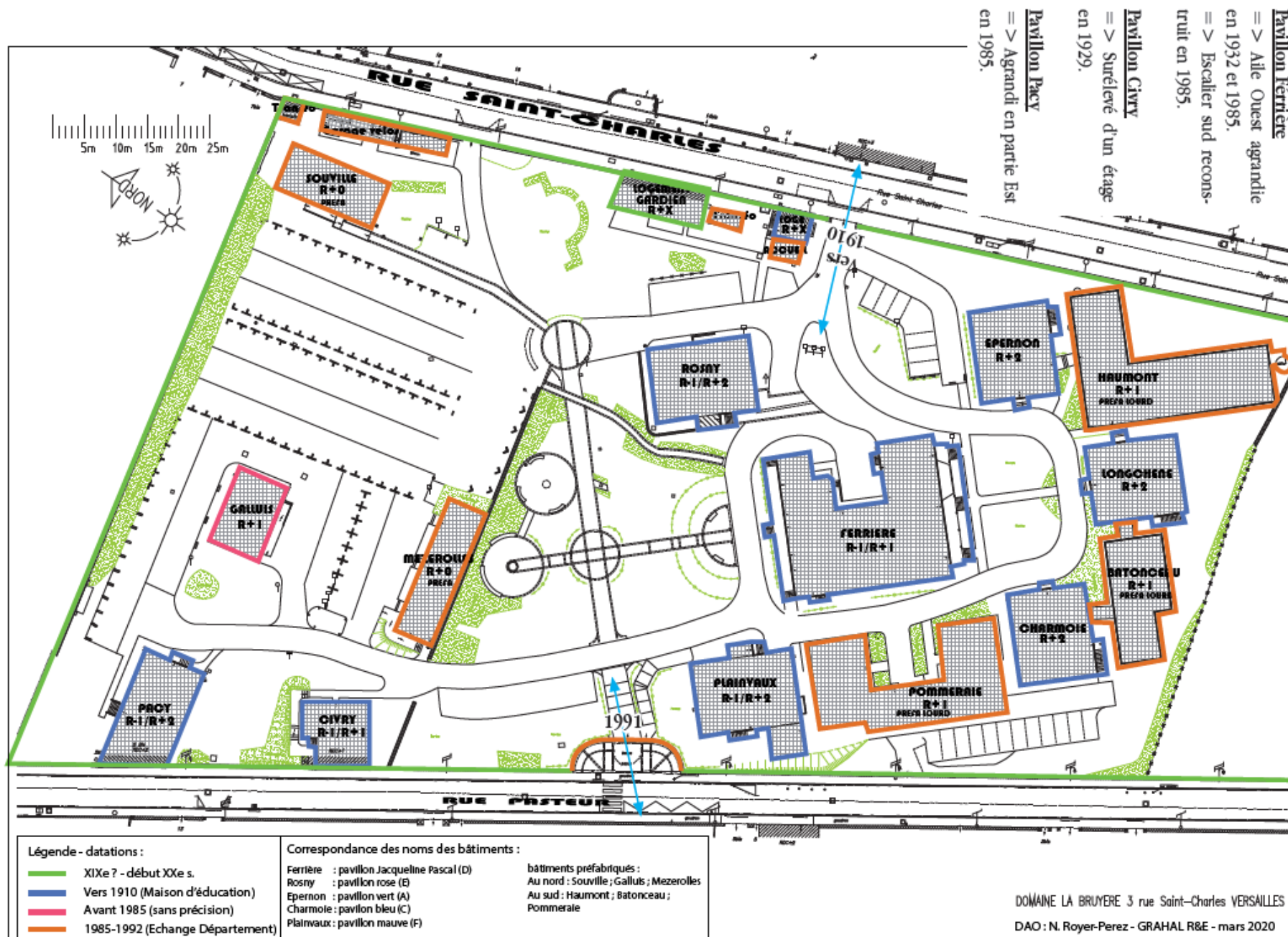


Source : DRIEE Ile de France, données publiques, zonage paysage

Le site du projet est en partie localisé dans un site inscrit (partie sud du terrain), « quartiers anciens à Versailles ». Le projet conserve les bâtiments ayant un caractère architectural et historique. Les bâtiments plus récents sans intérêt architectural, à l'origine temporaires (préfabriqués et bâtiments construits après 1985) sont eux démolis. Une présentation des éléments à démolir figure en annexe 18. Un audit patrimonial a été mené sur le site et sur les bâtiments, permettant notamment d'identifier les années de construction de chacun des bâtiments et de définir ceux à conserver en raison de leur intérêt historique et architectural. Le plan de datation des bâtiments est joint en page suivante. L'audit patrimonial complet est consultable en annexe 19.

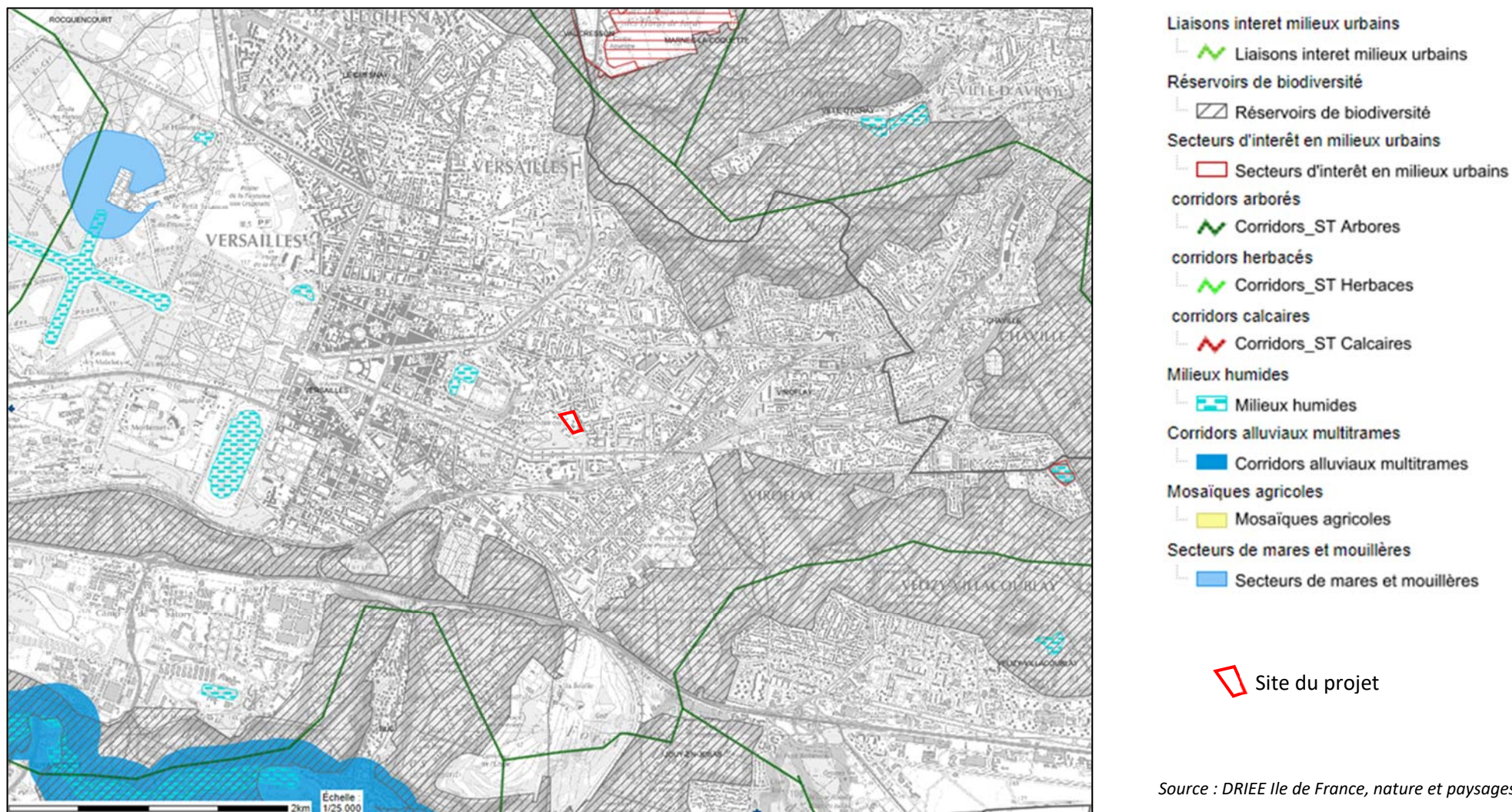
En amont du dépôt du permis de construire, des échanges ont lieu avec Le Maire de Versailles pour une présentation du projet. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour avis dans le cadre de la procédure du permis.

Le Domaine de Montreuil (ancienne résidence de Madame Elisabeth) situé de l'autre côté de la rue Pasteur est un site classé. Une charte chantier vert sera rédigée et permettra de limiter les impacts sur ce site pendant la phase travaux. Le projet prévoit des bâtiments diffus en R+2+C, permettant ainsi de s'insérer parfaitement dans les hauteurs du tissu environnant et de conserver l'esprit aéré et arboré du site. En effet, une étude des arbres a été menée (annexe 17) permettant d'identifier les arbres à conserver et ceux impactés par les travaux. Par ailleurs de nombreux arbres seront plantés dans le cadre du projet, principalement des arbres baliveaux et quelques arbres tiges et cépées, renforçant et assurant la pérennité du caractère arboré du site.



Source : GRAHAL, audit patrimonial, mars 2020

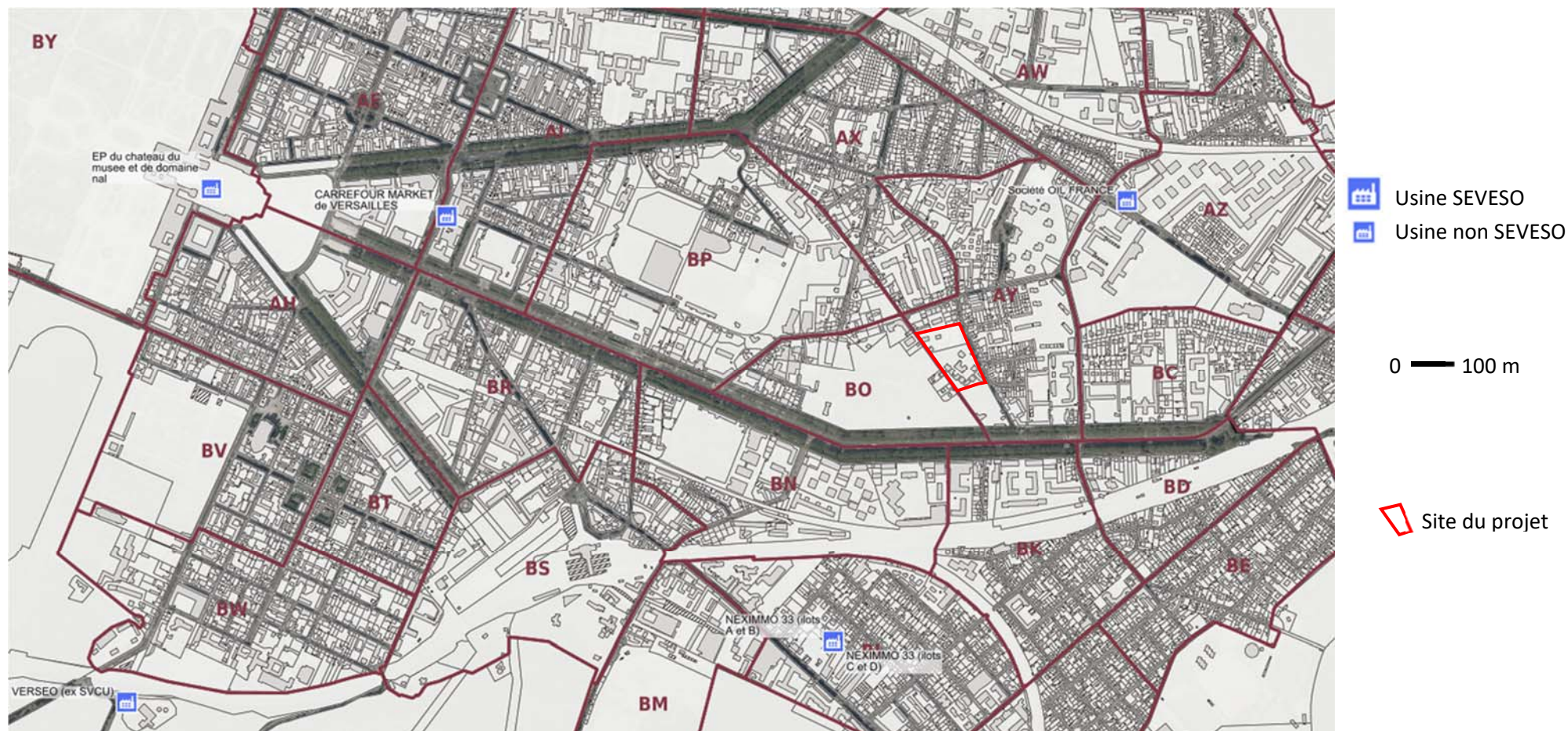
ANNEXE 13 : SCHEMA DE COHERENCE ECOLOGIQUE D'ILE DE FRANCE



Selon le Schéma de Cohérence Ecologique d'Ile de France, et les continuités écologiques de ce schéma disponibles sur le site de la DRIEE Ile de France, le terrain du projet n'est pas concerné par ce schéma et le projet n'est pas de nature à porter atteinte aux continuités écologiques.

ANNEXE 14 : RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les ICPE



Source : Géorisques, cartes interactives, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Les deux ICPE les plus proches sont la société OIL France (1, rue de l'Ecole des Postes) et le Carrefour Market de Versailles (4, rue de l'Ecole des Postes) situées à environ 500mètres du site de projet. Les deux établissements sont des usines non SEVESO. L'ICPE relative à la société OIL France est à l'arrêt. Les fiches des deux établissements sont jointes en page suivante.

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ETABLISSEMENT (1)

SIRET : 45325013600471 Société OIL FRANCE

Localisation

Adresse : 1, rue de l'Ecole des Postes
78000 VERSAILLES
Coordonnées (RGF93 Lambert 93) X : 637954
Y : 6856333
Département : YVELINES
Région : ILE-DE-FRANCE

Activités

Activité principale : Service inspection : DREAL
Etat d'activité : A l'arrêt N° inspection : 0065.11905
Dernière inspection : 15/04/2014

Informations complémentaires

Régime en vigueur de l'établissement (2) : Inconnu
Statut SEVESO : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED - MTD : Non

Situation administrative

Rubrique IC	Alinéa	Date autorisation	Etat d'activité	Régime autorisé (3)	Activité	Volume	Unité
1434	1b	23/11/1814	A l'arrêt		Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435	0.000	m3/h
253	2	23/11/1814	A l'arrêt		LIQUIDES INFLAMMABLES (DEPOT)	0.000	m3

Textes publics disponibles

Date	Type	Description
22/05/2014	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral concernant OIL FRANCE daté du 22/05/2014

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ETABLISSEMENT (1)

SIRET : CARREFOUR MARKET de VERSAILLES

Localisation

Adresse : 4 rue de l'Ecole des postes
78000 VERSAILLES
Coordonnées (RGF93 Lambert 93) X : 636163
Y : 6856292
Département : YVELINES
Région : ILE-DE-FRANCE

Activités

Activité principale : Service inspection : DREAL
Etat d'activité : En construction N° inspection : 0065.22759
Dernière inspection :

Informations complémentaires

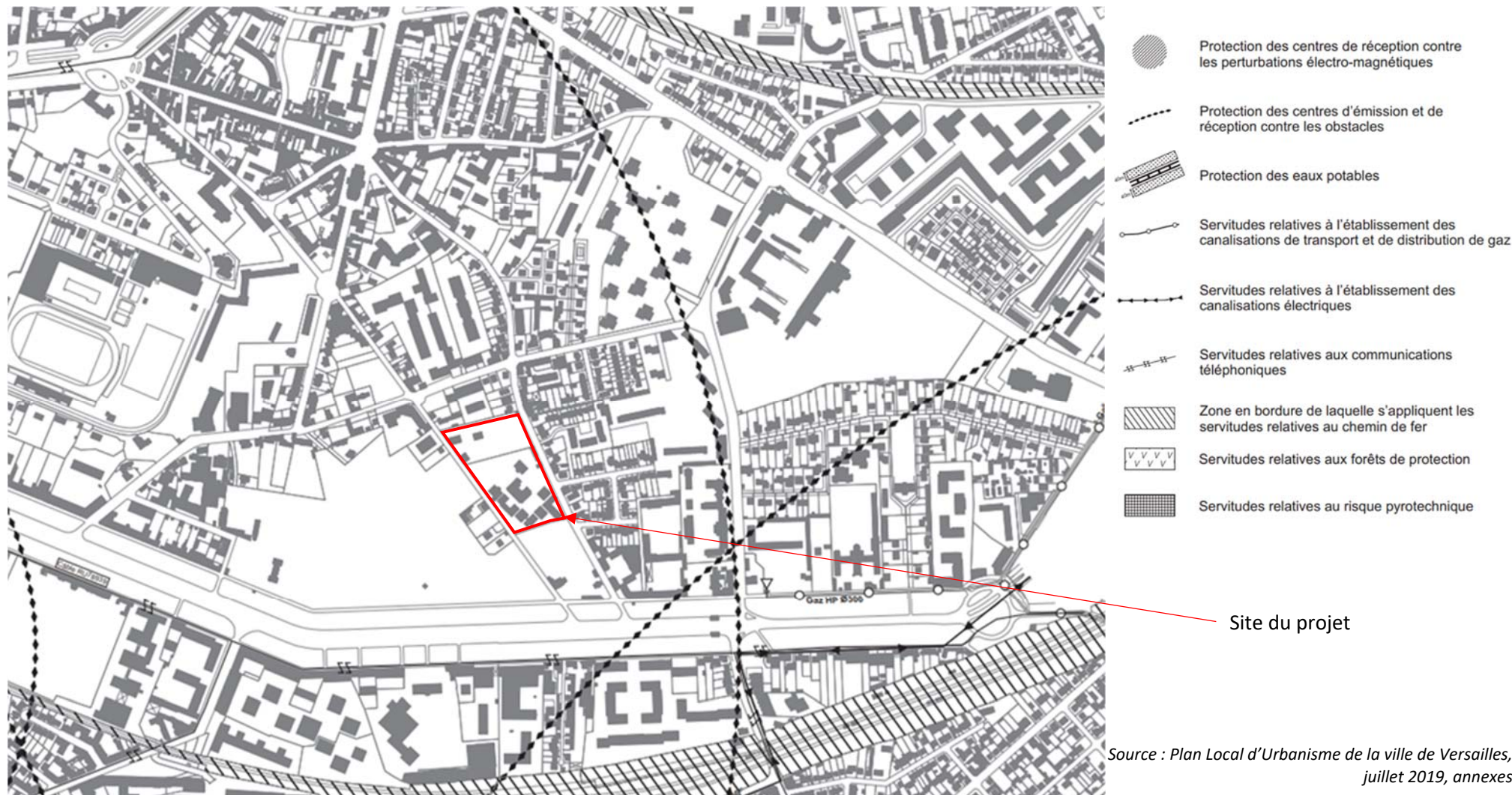
Régime en vigueur de l'établissement (2) : Inconnu
Statut SEVESO : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED - MTD : Non

Situation administrative

Rubrique IC	Alinéa	Date autorisation	Etat d'activité	Régime autorisé (3)	Activité	Volume	Unité
1185	2a	03/06/2019	En fonctionnement		Quantité susceptible d'être présente	1055.650	kg

Source : Géorisques, base des installations classées

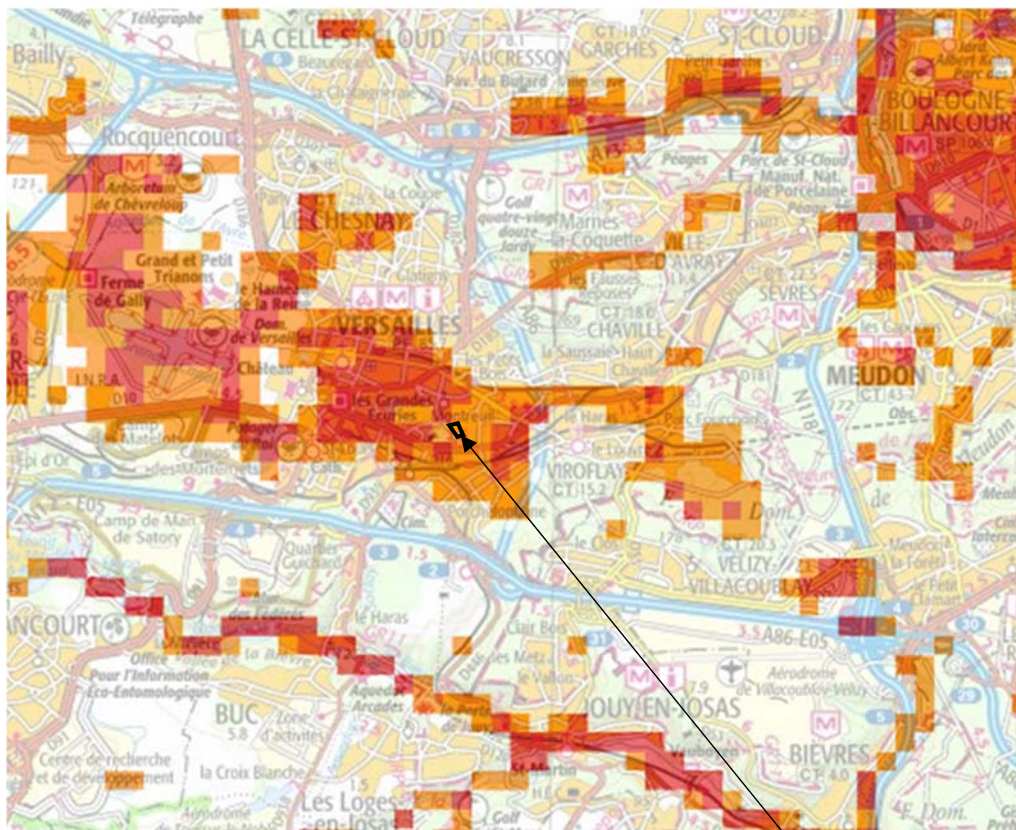
Extrait de la carte des Servitudes d'Utilité Publique



La canalisation de gaz la plus proche se situe à l'angle de l'avenue de Paris et la rue Vauban soit à environ 300 m du site du projet. Le site. Ce dernier n'est pas concerné par les servitudes applicables aux abords de cette canalisation (arrêté préfectoral du 23 mai 2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Versailles).

ANNEXE 15 : RISQUES NATURELS

Zones sensibles aux remontées de nappes



Source : Géorisques, inondations, remontées de nappes

0 — 1 km

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

 Site du projet

Exposition au retrait et gonflement des argiles

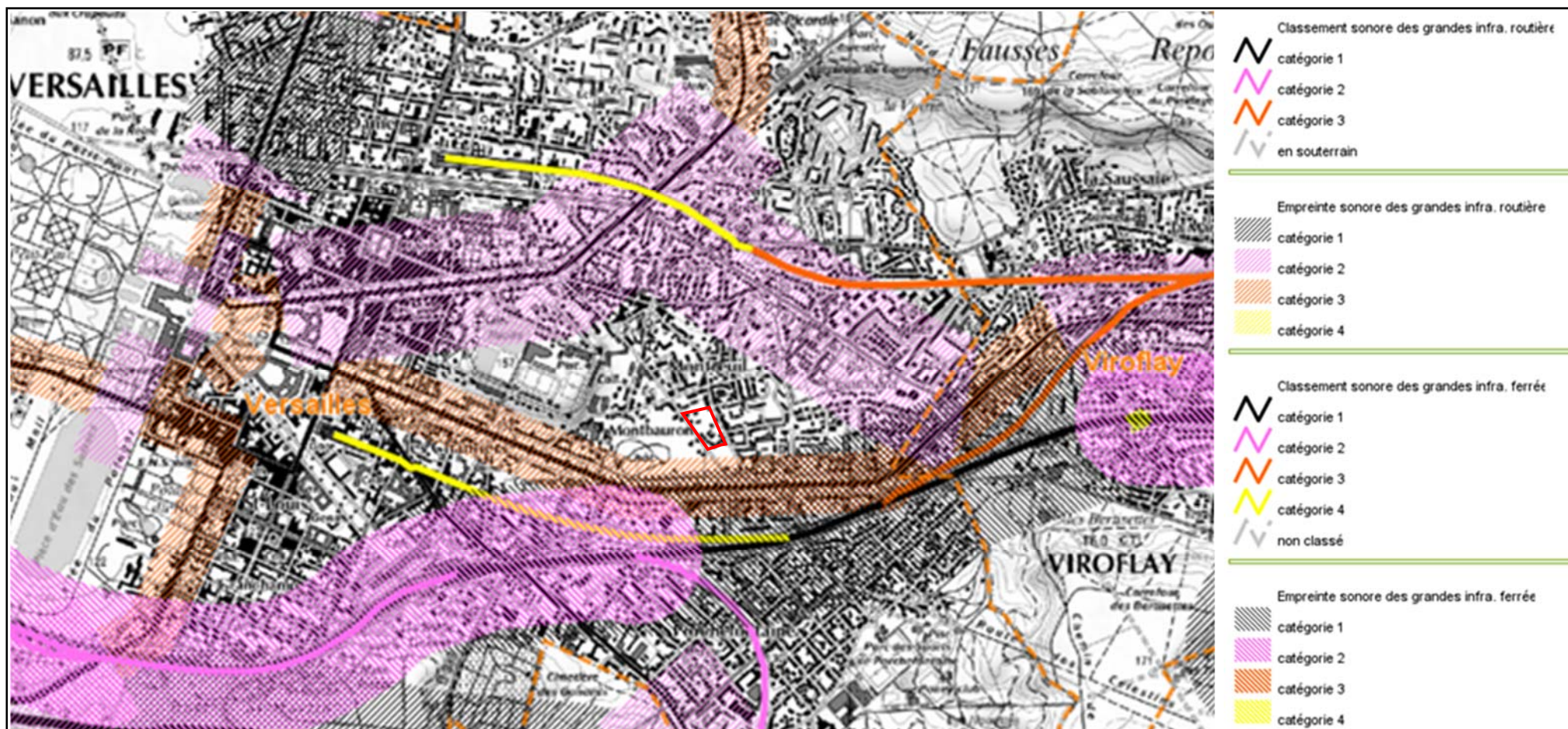


0 — 500 m


Source : Géorisques, Argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

ANNEXE 16 : CLASSEMENT SONORE DES GRANDES INFRASTRUCTURES BRUYANTES



Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire / Ministère de la Cohésion des Territoires, Classement sonore des grandes infrastructures bruyantes dans les Yvelines

 Site du projet

Le projet n'est pas concerné par l'arrêté préfectoral relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres.